

Image not found or type unknown



## Convention divorce donation art 265-1

Par **Azorette**, le **29/05/2021** à **08:21**

Construction pendant mariage (communauté) d'une maison sur mon terrain = bien propre. La maison qui est, bien propre subit un incendie. Mon conjoint, et la banque, me font signer un document pour me désister à son bénéfice car c'est son compte qui alimente le crédit (considéré comme valant donation). Divorce en cours depuis plus de 5 ans. L'indemnité n'est pas versée par l'assurance qui veut un jugement ou accord des parties). La convention de divorce par avocat peut-elle prévoir que monsieur renonce à cette donation qui est d'ordre public ???

[quote]

***les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!***

[/quote]